



## **COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES**

**Objet : Situation des opérations de passation des marchés publics  
au premier trimestre 2019**

La présente Communication a pour objet d'informer les membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au terme du premier trimestre de l'année 2019. Elle s'articule autour de trois (3) points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

### **1. Gestion des opérations de marchés publics**

Le montant des marchés approuvés à fin mars 2019, s'élève à 170,5 milliards de FCFA contre 169,0 milliards de FCFA en 2018. En nombre, 516 marchés ont été approuvés contre 303 à la même période en 2018, soit une hausse de 70,3%. Cette progression est liée à l'accroissement du nombre de marchés d'un montant inférieur à 100 millions et à l'allotissement des opérations donnant lieu à la passation de plusieurs marchés.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 76,8% des marchés approuvés à fin mars 2019 contre 85,5% à fin mars 2018. Cette baisse s'explique par le recul des appels d'offres restreints, en lien avec un contrôle plus accru dans le traitement des requêtes.

Quant aux procédures non concurrentielles (marchés de gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), elles représentent 21% du montant des marchés approuvés à fin mars 2019 contre 13,8% à fin mars 2018. Concernant les marchés de gré à gré en particulier, ils représentent 4,9% du montant des marchés approuvés contre 4,3% en mars 2018, soit une hausse de 0,6 point.

La proportion des marchés attribués aux PME est passée de 24,8% à fin mars 2018 à 43,6% à fin mars 2019, soit une hausse de 18,8 points. Cette progression traduit la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME à la commande publique à travers l'instauration des procédures simplifiées et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

### **2. Délais de passation des marchés publics**

Le délai moyen de passation des marchés est passé de 107,9 jours à fin mars 2018 à 98,8 jours à fin mars 2019, soit une baisse de 9,1 jours.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai de signature de l'attributaire du marché est passé de 24,2 jours à fin mars 2018 à 13,0 jours à fin mars 2019, soit une baisse de 11,2 jours. La sensibilisation des acteurs, l'anticipation du montage des marchés et l'appui technique de la Direction des Marchés Publics aux autorités contractantes ont contribué à la réduction des délais de signature des marchés ;
- le délai de signature de l'autorité contractante et de numérotation du marché est passé de 11,9 jours à fin mars 2018 à 4,8 jours à fin mars 2019, soit une baisse de 7,1 jours. Cette

amélioration s'explique par l'anticipation au niveau des opérations de montage des marchés par les autorités contractantes et les attributaires des marchés ;

- le délai d'approbation du marché est passé de 10,1 jours à fin mars 2018 à 7,4 jours à fin mars 2019, soit une baisse de 2,7 jours.

Quelques évolutions moins favorables ont toutefois été relevées. Elles concernent le délai de traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO), qui est passé de 7,6 jours à fin mars 2018 à 8,2 jours à fin mars 2019, soit une hausse de 0,6 jour. Cette progression s'explique par l'augmentation du délai de prise en compte des corrections en cas de rejet des DAO.

Par ailleurs, le délai des travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres (COJO) est passé de 6,6 jours à fin mars 2018 à 9,5 jours à fin mars 2019, soit une hausse de 2,9 jours. Cette progression est en lien avec le nombre important d'offres reçues à l'ouverture des plis.

En outre, le délai de demande d'avis de non objection est passé de 6,4 jours à fin mars 2018 à 11,1 jours à fin mars 2019, soit une hausse de 4,7 jours. Cette hausse s'explique par le retard régulièrement relevé au niveau des autorités contractantes pour solliciter l'avis de non objection sur les résultats des attributions provisoires.

### **3. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique**

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, le projet de dématérialisation des marchés publics est entré dans sa phase pratique avec vingt-cinq (25) ministères qui planifient leurs opérations de marchés et élaborent leurs dossiers d'appel d'offres via l'applicatif « e-marchespublics ».

Le délai moyen consacré à l'élaboration des dossiers d'appel d'offres s'est ainsi replié à 4,9 jours contre 10,6 jours pour le traitement physique du dossier, soit un gain de 5,7 jours.

Le processus de dématérialisation sera étendu à quinze (15) ministères par semestre de sorte à achever le déploiement de l'applicatif à fin 2019.

Telle est l'économie de la présente communication, soumise à l'approbation du Conseil.

**Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,  
chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat**

**Moussa SANOGO**

# ANNEXES

**Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin mars 2017, 2018 et 2019**

MODE	mars-17				mars-18				mars-19			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
<b>PROCEDURES CLASSIQUES</b>	<b>192</b>	<b>92,3</b>	<b>206 933 588 883</b>	<b>99,5</b>	<b>258</b>	<b>85,1</b>	<b>167 838 214 297</b>	<b>99,3</b>	<b>362</b>	<b>70,2</b>	<b>166 678 845 291</b>	<b>97,8</b>
Appel d'offres ouvert	99	47,6	180 412 945 983	86,7	120	39,6	80 623 424 949	47,7	105	20,4	107 198 235 556	62,9
Appel d'offres restreint	18	8,7	2 485 662 990	1,2	56	18,5	63 834 601 039	37,8	64	12,4	23 722 540 800	13,9
<b>Sous total procédures concurrentielles</b>	<b>117</b>	<b>56,3</b>	<b>182 898 608 973</b>	<b>87,9</b>	<b>176</b>	<b>58,1</b>	<b>144 458 025 988</b>	<b>85,5</b>	<b>169</b>	<b>32,8</b>	<b>130 920 776 356</b>	<b>76,8</b>
Marchés de Gré à gré	12	5,8	18 746 017 469	9,0	18	5,9	7 247 523 479	4,3	35	6,8	8 304 101 077	4,9
Avenants	11	5,3	2 457 367 583	1,2	23	7,6	7 524 253 415	4,4	27	5,2	3 239 100 454	1,9
Conventions	8	3,8	1 799 366 901	0,9	16	5,3	7 030 992 278	4,2	49	9,5	18 908 959 477	11,1
Lettres de commande valant marchés	44	21,2	1 032 227 957	0,5	25	8,2	1 577 419 137	0,9	82	15,9	5 305 907 927	3,1
<b>Sous total procédures non concurrentielles</b>	<b>75</b>	<b>36,1</b>	<b>24 034 979 910</b>	<b>11,6</b>	<b>82</b>	<b>27,0</b>	<b>23 380 188 309</b>	<b>13,8</b>	<b>193</b>	<b>37,4</b>	<b>35 758 068 935</b>	<b>21,0</b>
<b>PROCEDURES SIMPLIFIEES</b>	<b>16</b>	<b>7,7</b>	<b>1 049 762 480</b>	<b>0,5</b>	<b>45</b>	<b>14,9</b>	<b>1 172 851 153</b>	<b>0,7</b>	<b>154</b>	<b>29,8</b>	<b>3 840 227 891</b>	<b>2,3</b>
Procédures simplifiées à compétition limitée	5	2,4	299 182 764	0,1	35	11,6	700 228 270	0,4	112	21,7	2 465 587 667	1,4
Procédures simplifiées à compétition ouverte	11	5,3	750 579 716	0,4	10	3,3	472 622 883	0,3	42	8,1	1 374 640 224	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>208</b>	<b>100</b>	<b>207 983 351 363</b>	<b>100</b>	<b>303</b>	<b>100</b>	<b>169 011 065 450</b>	<b>100</b>	<b>516</b>	<b>100</b>	<b>170 519 073 182</b>	<b>100</b>

Source : DMP

**Tableau 2 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise à fin mars 2018 et 2019**

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Fin mars 2018						Fin mars 2019					
	Entreprises		Marchés				Entreprises		Marchés			
	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%
Petites et moyennes Entreprises	54	27,4	75	24,8	50 900 209 281	30,1	145	58,7	225	43,6	17 664 043 531	10,4
Autres entreprises	143	72,6	228	75,2	118 110 856 169	69,9	102	41,3	291	56,4	152 855 029 651	89,6
<b>TOTAL</b>	<b>197</b>	<b>100</b>	<b>303</b>	<b>100</b>	<b>169 011 065 450</b>	<b>100</b>	<b>247</b>	<b>100</b>	<b>516</b>	<b>100</b>	<b>170 519 073 182</b>	<b>100</b>

Source : DMP

**Tableau 3 : Délais de passation des marchés publics à fin mars 2019**

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais moyens (en jours)	
		Mars 2018	Mars 2019
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	11	7,6	8,2
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	23,6	22,4
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	8	6,6	9,5
Demande d'avis de non objection	3	6,4	11,1
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	5	3,8	6,4
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	2,8	3,0
Publication des résultats et délais de recours	10	8,3	10
Signature de l'attributaire du marché	3	24,2	13
Signature de l'autorité contractante et numérotation	5	11,9	4,8
Approbation du marché	7	10,1	7,4
Notification de l'approbation du marché	3	2,6	3
<b>Délai global moyen de passation de marchés</b>	<b>88</b>	<b>107,9</b>	<b>98,8</b>

Source : DMP